

DÉPARTEMENT  
Indre-et-Loire

ARRONDISSEMENT  
TOURS

MAIRIE  
La Membrolle-sur-Choisille

Nbre de Membres en exercice : 23  
Nbre de Présents : 19  
Nbre de suffrages exprimés : 22

**Objet de la Délibération :**

**DEL16092015-15**

**TARIF DE LOCATION DE MATERIEL MUNICIPAL AUX PARTICULIERS**

Mme DUPONCHEL, 4<sup>ème</sup> adjointe, expose au Conseil municipal que la commune met à disposition des particuliers membrollais des barnums, tables et bancs pour leurs manifestations à caractère privé.

Deux employés municipaux sont mobilisés à chaque fois pour le montage des barnums. Face à l'augmentation importante d'emprunt du matériel municipal, il est proposé au Conseil de fixer un prix de location ainsi qu'une caution pour prévoir les cas de détérioration. Mme DUPONCHEL explique que cela pourra contribuer à contenir les demandes croissantes et les rentrées d'argent correspondantes permettront le rachat d'autres barnums, ou la remise en état de ceux qui en auraient besoin. La régie nécessaire à l'encaissement de ces recettes sera rattachée à la régie de location de la salle des fêtes.

**Entendu** l'exposé de Mme DUPONCHEL,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Fixe** les tarifs de location des matériels municipaux aux particuliers pour l'organisation de manifestations à caractère privé comme suit :

1 barnum 8 m X 5 m : 100 €/jour  
1 barnum 3 m X 3 m : 50 €/jour  
L'ensemble 1 table et 2 bancs : 5 €

- **Précise** qu'un chèque de caution de 500 € sera demandé. Pour toute détérioration, le coût de remplacement ou de réparation sera facturé au particulier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701519-20150916-DEL16092015\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2015  
Publication : 18/09/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
**LE MAIRE,**  
**Sébastien MARAIS**

